



MAIRIE de BARC

-----27170-----

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 juin 2025, 19h00
Sous la présidence de Mme Jocelyne HEURTAUX, Maire

ETAIENT PRESENTS :

M. Mmes : Christophe JUIN, Claire MOREIRA, Jean-Pierre FOSSET, Muriel TROGNON, Céline ALLAIN, Antoinette LERIGOLEUR, Marie GOMBERT, Didier DORCHIES, Frédéric LOERCH, Sébastien GREMONT, Katia MAITRE-LEBLOND, Alexandre PORTE

ETAIT ABSENT EXCUSE :

Mr Olivier THIERRY

POUVOIR :

Mr Olivier THIERRY à Mr Jean-Pierre FOSSET

Monsieur Sébastien GREMONT a été élu secrétaire.

Ordre du jour :

- Admission en non-valeur
- Adhésion à l'association de préfiguration d'un réseau de partage d'expériences entre petites communes de Normandie pour l'année 2025
- Subvention à l'association « La Forge »
- Fixation d'un tarif pour les livres non rendus à la bibliothèque
- Plan de financement - Mise aux normes du plan de travail de la cantine
- Renouvellement du contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine
- Tarif cantine 2025/2026
- Tarif garderie 2025/2026
- Questions diverses

Admission en non-valeur

Vu la demande de Monsieur le Comptable public auprès de l'ordonnateur de constater le caractère irrécouvrable de certaines créances et de prononcer leur admission en non-valeur selon la liste n°6748585731 en date du 13 mai 2025 ;

Considérant le caractère irrécouvrable de créances dont le montant total s'élève à 165,65 € sur le budget principal décomposées comme suit :

- créances admises en non-valeur : 165,25 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide d'admettre en non-valeur pour le montant suivant :

Compte 6541 – Créances admises en non-valeur : 165,65 €

- d'autoriser l'inscription des crédits au budget principal sur les comptes 6541 « créances admises en non-valeur »

Adhésion à l'association de préfiguration d'un réseau de partage d'expériences entre petites communes de Normandie pour l'année 2025

Madame le Maire propose au conseil municipal d'adhérer à Expériences Communes (aussi nommée "association de préfiguration d'un réseau de partage d'expériences entre petites communes de Normandie"). Celle-ci a pour objectif de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en Normandie. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable.

Le montant de l'adhésion est de 1 € par commune pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- ADHERER à l'association " association de préfiguration d'un réseau de partage d'expériences entre petites communes de Normandie " pour l'année 2025
- DESIGNER des représentants de la commune, soit Madame Jocelyne HEURTAUX pour le représentant titulaire et Monsieur Christophe JUIN pour le représentant suppléant
- DECIDER de verser une cotisation correspondant à 1 € pour l'adhésion 2025
- AUTORISER le Maire à signer tous les documents s'y rapportant

Avantages de l'adhésion :

- Soutenir la démarche de partage d'expériences initiée par l'association
- Profiter des visites de terrain pour s'inspirer de ce que font d'autres communes afin de ne pas reproduire les mêmes erreurs
- Créer des liens avec des élus d'autres communes qui, comme vous, sont moteurs et motivés pour améliorer la qualité de vie dans leur commune, s'entraider, se soutenir
- Avoir accès aux documents techniques partagés par les communes visitées (plans, documents d'appel d'offre, contrat, dossier de subvention...).

Subvention à l'association « La Forge »

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'étudier l'attribution d'une subvention à l'association « La Forge » pour permettre la mise en place de l'épicerie participative du village.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'allouer une subvention à l'association « La Forge » de 2 500 €

Fixation d'un tarif pour les livres non rendus à la bibliothèque

Madame le Maire souhaite fixer un tarif pour les livres qui ne sont pas rendus à la bibliothèque malgré l'envoi d'un courrier pour demander la restitution des livres.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer un tarif de 10 € par livre emprunté et non restitué après 6 mois.

Plan de financement - Mise aux normes du plan de travail de la cantine

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de modifier les équipements de la cantine qui commencent à vieillir et dont l'utilisation ne permet pas une posture de travail ergonomique pour les agents.

Un ensemble composé d'un lave-vaisselle à capot, de tables en inox, d'un évier à douchette et d'un adoucisseur d'eau pour le lave-vaisselle serait installé.

Le plan de financement prévisionnel pourrait s'établir comme suit :

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| - Fonds de concours de l'Intercom : | 5 091,00 € HT (50 %) |
| - Autofinancement : | 5 091,00 € HT (50 %) |
| TOTAL HT : | 10 182,00 € |
| TVA | 2 036,40 € |
| TOTAL TTC | 12 218,40 € |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE le projet mise aux normes du plan de travail de la cantine pour un montant total de 10 182 € HT,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus,
- SOLLICITE une subvention à l'Intercom Bernay Terres de Normandie de 5 091 € HT au titre du fonds de concours.

Renouvellement du contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que le contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine de l'école arrive à échéance. Elle informe que la société actuelle Newrest propose de maintenir ses tarifs pour la rentrée 2025 au prix de 2,91 € HT le repas.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Reconduit à la rentrée 2025, le contrat de fourniture et livraison de repas pour la cantine de l'école avec l'entreprise Newrest au prix de 2,91 € HT

Pour les prochaines années, la commune se renseigne auprès de différentes cantines environnantes réalisant leurs propres préparations sur la possibilité de leur acheter des repas

Tarif cantine 2025/2026

Madame le Maire propose aux membres du conseil municipal de revoir le tarif du repas du restaurant scolaire pour la prochaine rentrée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le tarif de la cantine pour la rentrée 2025 à 3,70 €

Tarif garderie 2025/2026

Madame le Maire propose de revoir les tarifs de la garderie.

La garderie du matin commence à 7h00 et la garderie du soir termine à 19h00.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le tarif de la garderie du matin à 1,50 € pour la rentrée 2025
- Fixe le tarif de la garderie du soir à 2 € pour la garderie du soir jusqu'à 18h15 pour la rentrée 2025
- Maintient le tarif supplémentaire pour les enfants présents à la garderie après 18h15 à 1,00 € pour la rentrée 2025

Questions diverses

- Ecole

Une enquête a été réalisée auprès des parents d'élèves concernant la cantine et la garderie.

Le retour indique que :

- Les enfants sont globalement satisfaits des repas
- 7 enfants utilisent la garderie après 18h30
- L'aide aux devoirs intéresse les parents de 34 enfants

La commission scolaire qui s'est réuni au mois de mai a évoqué plusieurs projets :

- La mise en place d'un petit déjeuner gratuit pour les enfants de la garderie, financé par l'état ;
- La cantine a 1 € en fonction du quotient familial ;
- La mise en place d'un accompagnement pour les devoirs lors de la garderie du soir.

- Nuit des églises

Une guide bénévole avec l'appui du prêtre de la paroisse a sollicité la mairie pour organiser la nuit des églises à Barc.

Une visite guidée nocturne à la lumière des chandelles est proposée samedi 5 juillet à partir de 21h et sera suivie d'un verre de l'amitié.

- Le recensement de la population

L'opération de recensement de la population de Barc aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026.

Afin de procéder à cette opération, 2 agents recenseurs vont être recrutés.

- Cérémonie du 23 août

La cérémonie du 23 août a lieu cette année un samedi. Madame Le Maire propose qu'elle ait lieu le matin à 11h.

A l'issue des questions diverses, Madame le Maire décide de clore la séance.

Le Maire,
Jocelyne HEURTAUX